



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour » - FR7300889



Compte rendu de réunion

Mardi 10 décembre 2024 - 10h-12h

Lac de Soues, salle du « kiosque ».

Table des matières

| | | |
|------|--|----|
| I. | Ouverture du CoPil | 3 |
| II. | Présentation et rappels concernant le site Natura 2000 Vallée de l'Adour..... | 3 |
| III. | Bilan des actions effectuées depuis le dernier CoPil (octobre 2023/ décembre 2024)..... | 4 |
| A. | Focus sur les nouveaux outils de sensibilisation : | 4 |
| B. | Focus sur l'exposition « Les trésors de l'Adour » et les animations : | 5 |
| C. | Focus sur les suivis d'espèces : | 6 |
| ❖ | Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>) : prospection et protection de sites de pontes..... | 6 |
| | Questions/remarques : | 8 |
| ❖ | Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>) : prospection des parcelles favorables à la pontes. | 9 |
| ❖ | Desman des Pyrénées (<i>Galemys pyrenaicus</i>): préparation d'un suivi pour 2025. | 10 |
| ❖ | Fluteau nageant (<i>Lurionium natans</i>):..... | 11 |
| D. | Focus sur la campagne du Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2024 ... | 11 |
| IV. | Projet de modification du périmètre..... | 12 |
| | Pourquoi ajuster le périmètre du site « Vallée de l'Adour » ? | 12 |
| | Adapter le périmètre datant de 2011 à la mobilité du fleuve. | 12 |
| | Intégrer des parcelles acquises. | 13 |
| | Intégrer davantage les enjeux de continuité écologique..... | 13 |
| V. | Perspectives 2025..... | 15 |
| | Information complémentaire concernant la dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales..... | 16 |
| | Questions diverses et conclusion | 16 |
| | ANNEXES : Liste des membres excusés et fiche de présence. | 18 |

Pièce jointe au compte rendu : diaporama de présentation.

Participants : 48 participants, les listes des membres présents et excusés sont fournies en annexe du présent document.

Ordre du jour de la séance :

- Présentation et rappels concernant le site Natura 2000 Vallée de l'Adour.
 - Bilan des actions effectuées depuis le dernier COPIL (octobre 2023):
 - Nouveaux outils de sensibilisation : exposition, programme pédagogique, etc...
 - Suivis d'espèces.
 - PAEC : retour d'expérience sur la campagne 2024.
- Projet de modification du périmètre du site « Vallée de l'Adour ».
- Autres perspectives pour 2025.
- Collation offerte et déambulation autour de l'exposition Natura 2000 « Les trésors de l'Adour ».

I. Ouverture du CoPil

Patrick Fitan remercie l'ensemble des personnes présentes et remercie **Danièle Coronado**, maire de Soues, pour l'accueil et la mise à disposition de la salle. Il rappelle l'engagement du SMAA en tant que structure porteuse du site depuis 2020, réélu à cette tâche en 2023.

Il insiste ensuite sur l'importance de faire connaître le riche patrimoine naturel du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour » afin de mieux le préserver. Ce travail de porter à connaissance a fait l'objet d'une attention particulière en 2024. La dynamique de sensibilisation ainsi impulsée doit être maintenue et faire l'objet de rappels réguliers car les élus ont de nombreuses thématiques à traiter et il n'est pas possible de les maîtriser toutes parfaitement. Il est alors d'autant plus précieux de disposer de techniciens et d'experts sur le territoire pour accompagner les élus et tous les acteurs du territoire.

Mr Fitan rappelle également l'étendue du site Natura2000 et par conséquent la charge de travail pour le poste à mi-temps. Le soutien du territoire à cette dynamique est donc essentiel pour le site « Vallée de l'Adour ».

Danièle Coronado, remercie l'ensemble des participants et souligne également l'importance pour les élus de pouvoir s'appuyer sur des acteurs spécialisés sur ces sujets environnementaux. Madame Coronado précise aussi que le secteur du lac de Soues est très apprécié des habitants de la commune et de celles alentours notamment pour son cadre et sa proximité avec l'Adour. La municipalité s'emploie à concilier les usages tout en favorisant la nature à l'image du projet concernant le « petit lac » voisin du lac d'agrément ; la démarche Natura 2000 est donc suivie avec intérêt.

Madame le maire remercie le SMAA pour l'installation temporaire de l'exposition qui est déjà appréciée des usagers du lac et souhaite qu'un projet avec les scolaires de la commune voit prochainement le jour sur la thématique Natura 2000.

II. Présentation et rappels concernant le site Natura 2000 Vallée de l'Adour

Augustin Creton (*animateur du site « Vallée de l'Adour »*) rappelle les compétences et le périmètre d'intervention du SMAA, puis quelques informations clefs concernant le site Vallée de l'Adour :

- Création par Arrêté ministériel du 13 avril **2007** et validation du DOCOB par Arrêté Préfectoral le 5 avril **2011**. Le DOCOB met en avant 14 principaux objectifs.
- **2 695ha** pour environ **150km** linéaires. Périmètre comprenant le lit mineur et les forêts alluviales du lit majeur de Bagnères de Bigorre à Barcelone du Gers.
- **54 communes traversées** (*36 hautes-pyrénéennes, 18 gersoises*).
- Zone spéciale de conservation : **8 habitats & 19 espèces** d'intérêts communautaire justifiant la désignation du site.

- 10 novembre 2020 : SMAA désigné comme structure porteuse. Embauche d'un mi-temps dédié en septembre 2021.
- Enveloppe annuelle pour l'animation du site depuis 2021 : **45 000€** (poste compris). Prise en charge à 100% par l'Etat et depuis 2023 par la Région.
- 23 octobre 2023 : **réélection** du SMAA en tant que structure porteuse et de Mr FITAN Patrick en tant que président du CoPil.

III. Bilan des actions effectuées depuis le dernier CoPil (octobre 2023/ décembre 2024)

Pour résumer, la fin d'année 2023 et l'année 2024 ont été marqués par les thématiques suivantes, dont plusieurs vont faire l'objet d'un focus détaillé ci-après.

- Nouveaux outils de sensibilisation : exposition, programme pédagogique, etc...
- Suivis d'espèces :
 - Cuivré des marais : amélioration des connaissances.
 - Cistude d'Europe : prospection et protection de sites de pontes.
 - Desman des Pyrénées : préparation d'un suivi pour 2025...
- PAEC : retour d'expérience sur la campagne 2024.
- Réponses aux différentes sollicitations de porteurs de projets (*nécessitant ou non une évaluation d'incidence*).
- Gestion administrative du site : dossier de subventions/paiements, recherche de financements extérieurs.
- Suivis de stagiaires.

A. Focus sur les nouveaux outils de sensibilisation :

Concernant la sensibilisation, le site Natura 2000 « Vallée de l'Adour » disposait de peu d'outils, il s'agissait d'un axe peu développé depuis la création du site et le besoin a été rappelé par les membres lors du CoPil 2023.

Pour répondre à l'objectif 11 du DOCOB : « *Informer et former les professionnels et sensibiliser le grand public* » le SMAA a souhaité disposer d'outils adaptés à un large public (élus, techniciens, riverains, scolaires). Ce travail entamé depuis 2022, s'est concrétisé en 2024 avec :

- Le déploiement de l'exposition « *Les trésors de l'Adour* » (détaillé en partie III.B).
- La commande de matériels complétant l'exposition. Une dizaine de [sculptures et moulages d'espèces représentatives](#) des richesses du site ont été commandées à un artiste spécialisé (*CapVert 83*). Livrées en décembre, elles seront utilisées dès 2025 lors des différents projets de sensibilisation.
- La création d'un [programme pédagogique](#) à destination des CE2-CM2. Ce programme se déroule sur 3 séances dont une journée de sortie sur les bords d'Adour et le site Natura 2000. Durant ce programme la classe choisit une espèce « fil rouge ». Cette espèce fera

l'objet d'un focus particulier durant les 3 séances qui aboutiront à la création d'une nouvelle bâche qui intégrera l'exposition « Les Trésors de l'Adour ».

Pour diffuser l'information concernant ces outils, le SMAA a créé [des plaquettes de présentation](#). Leur version numérique a été diffusée auprès de toutes les communes traversées par le site pour détailler les possibilités d'animations liées à la thématique Natura 2000.

Cette diffusion s'est accompagnée d'un questionnaire pour connaître les besoins et envies des communes concernant la sensibilisation. Pour le moment 7 communes sont intéressées pour que le SMAA y effectue des animations. Les demandes feront l'objet d'une priorisation début 2025, et des propositions seront faites à toutes les communes intéressées.

B. Focus sur l'exposition « Les trésors de l'Adour » et les animations :

L'objectif principal de ce projet d'exposition est de mettre à disposition du territoire un support adaptable et évolutif, permettant la sensibilisation d'un public varié aux enjeux du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour ». Cet outil souhaite montrer la richesse de cet espace naturel en suscitant l'émerveillement et la curiosité ; deux moteurs indispensables à une prise de conscience, à une appropriation du patrimoine naturel et, pourquoi pas, une envie d'agir en faveur des enjeux du site.

Cette exposition a avant tout été conçue comme un [support d'animation adaptable à tout public](#) (élus, riverains, scolaires, usagers...) [et toutes situations](#) (mobilité, résistance en extérieur...). L'attractivité du visuel étant primordiale, le contenu se limite à l'essentiel. Des informations complémentaires peuvent être apportées par un animateur qui s'adaptera au contexte et au public. L'exposition peut toutefois se suffire à elle-même pour un public passant. Le but étant de trouver le juste milieu entre un contenu suffisamment intéressant pour un public autonome, et un contenu suffisamment épuré pour permettre un véritable apport de la part d'un animateur.

Concernant le contenu, six premiers kakémonos brossent un portrait général du site ; une carte « stylisée » et 5 types de paysages que l'on peut y rencontrer. Pour la conception, le SMAA a pu s'appuyer sur les compétences des graphistes de Chrome&Graph.

Cet outil se veut [évolutif](#) car il sera [complété annuellement lors de projets scolaires](#) durant lesquels une classe travaillera sur une espèce du site, avec pour finalité d'élaborer un nouveau kakémono à intégrer. L'exposition sera ensuite installée, pour un temps, à proximité de l'école ou directement sur le site Natura 2000. Les établissements ciblés seront prioritairement ceux situés dans les communes traversées par le site, entre Bagnères-de-Bigorre et Barcelonne-du-Gers. Ces futures bâches compléteront l'exposition afin de donner un aperçu global des enjeux du site Natura2000 (habitats, espèces, usages...).

Elle peut également être déployée pour d'autres projets du territoire, selon les événements et sollicitations. A l'instar de l'Adour, cette exposition a donc également la mobilité comme vocation. Cette exposition peut également être complétée par des bâches d'une seconde exposition du SMAA « L'Amont de l'Adour » qui traite plus largement des sujets rivières sur les 404 communes du périmètre du SMAA.

L'année 2024 marque les [premiers déploiement de l'exposition](#) sur les communes suivantes : Barcelonne-du-Gers, Termes d'Armagnac, Jû-Belloc, Maubourguet, Vic-en-Bigorre (avec animation de l'expo dans le cadre des journées citoyennes), Soues, Bagnères-de-Bigorre.

A la demande du CoPil, en 2023, [un CoTech dédié à l'exposition a été créé](#) avec les membres intéressés. Une première réunion a eu lieu en mars 2024.

En 2024 des **animations ont également été effectuées en complément ou indépendamment de l'exposition** :

- Corneillan : c'est dans la classe des CE2-CM2 que la première du programme pédagogique a été réalisé, à l'initiative de la commune. Les élèves ont choisi la loutre comme espèce « fil rouge ». Cela donnera lieu à la création d'une nouvelle bêche dédié à la Loutre d'Europe et qui viendra compléter l'exposition Natura 2000.
- Tarbes : balade « ludico-pratique » en bords d'Adour dans le cadre du festival « Presque Zéro Déchet ». Le temps d'une balade commentée, un groupe d'une dizaine de personne est parti à la rencontre de l'Adour tout en nettoyant ses abords.
- Montgaillard : balade commentée au « Gré de l'Adour » en partenariat avec CPIE 65.
- Barcelonne-du-Gers : balade naturaliste dans le cadre de la fête de la Nature, à la demande de la CC Aire sur l'Adour.

Le SMAA et l'animateur Natura 2000 se tiennent disponibles pour répondre aux besoins d'animations du territoire sur ces thématiques.

C. Focus sur les suivis d'espèces :

Les différents suivis effectués sont motivés par le même objectif : remédier à un manque de connaissances concernant la répartition des espèces sur le site. Ce besoin est identifié dans le DOCOB et inscrit comme suit : *Objectif 12 « Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats ».*

Mieux connaître la répartition de certaines espèces d'intérêt communautaire (listées dans le DOCOB) sur le site permet **d'envisager des actions pertinentes et ciblées répondant aux objectifs de maintien en bon état de conservation** (volontariat, contrat Natura 2000, MAEC, etc...). Cela permettra également de **mettre en place des indicateurs de suivi sur le long terme**, actuellement inexistant sur ce site concernant les espèces comme les habitats d'intérêt communautaire.

En préambule du détails de ces suivis, l'animateur tient à remercier les experts naturalistes, venus de différentes structures, qui ont participé au bon déroulement de ces suivis sur l'année 2024.

❖ **Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) : prospection et protection de sites de pontes.**

Les populations présentes sur l'Adour sont soumises à **diverses pressions dont la disparition progressive des sites de pontes.** Une ponte correspond à un trou fait par une cistude qui y dépose ses œufs avant de le reboucher. Pour pondre ses œufs la cistude privilégie généralement des zones ensoleillées, à végétation rase, non inondables mais à proximité des milieux aquatiques. Elle reste relativement fidèle au site de ponte, or ces sites sont notamment impactés par les changements de pratiques agricoles (conversion des prairies en champ de maïs), et par la sur-prédation des œufs (sangliers, blaireaux, renards...). **Fautes de renouvellement suffisant, les populations de l'Adour semblent donc globalement vieillissantes.** Certains sites de pontes sont déjà connus mais des actions de prospections doivent être menées afin de mieux les localiser sur les secteurs moins suivis. Une fois identifiés, **ces sites de pontes peuvent faire l'objet de protection particulières pour favoriser l'éclosion d'un maximum d'œufs.**

Le SMAA, en s'appuyant sur l'expérience de l'association Nature en Occitanie, tente de remédier à cette problématique via le suivi et la protection des sites de pontes identifiés nécessitant l'acquisition de matériels : clôtures mobiles électrifiées, caméras pièges... En effet ce matériel est indispensable pour baliser l'espace et ainsi éviter le tassement, par passage de véhicules (tracteurs, débardeurs forestiers, etc...). Il permet aussi de prémunir les œufs de la prédation (sanglier, blaireau, renard...) dont la pression est aussi forte que les sites de pontes sont réduits en taille.

Une fois les pontes identifiées, le site est balisé par des piquets sur lequel on vient installer un fil de clôture électrique à l'aide d'isolateurs. Ce fil électrique est alimenté par un électrificateur solaire.

Le dispositif pouvant faire l'objet de vol, le SMAA a fait le choix d'ancrer l'électrificateur solaire dans le sol via un crocher d'encrage couplé à un antivol. L'installation d'un piège photo (sur un arbre à proximité) permet de suivre l'efficacité du dispositif et vient également dissuader les vols. L'ensemble est signalé au public et a pour avantage d'être léger en termes de mise en place et d'entretien.

Avant 2024, le SMAA possédait deux dispositifs mais souhaitait en acquérir deux supplémentaires pour pouvoir couvrir les principaux sites de pontes déjà recensés. Le SMAA ne possédait cependant aucun piège photo. L'acquisition de ce matériel manquant a pu être possible grâce à une donation (2000€) de la mutuelle « La Tutélaire, mutuelle humaniste ».

Pour le suivi 2024 qui s'est déroulé de mai à octobre, le SMAA a pu disposer de 4 dispositifs complets : électrificateur, clôture, caméra piège, panneaux d'avertissement... Durant cette première année il s'agissait avant tout de se **roder à la méthode** et de vérifier la tester la fiabilité du matériel. Trois dispositifs ont été placés dans le périmètre de l'ENS de Jû-Belloc (en zone Natura 2000). En plus de répondre à un besoin réel, il s'agissait de pouvoir se rendre plus facilement sur place, vis-à-vis de la proximité avec les bureaux du SMAA. Le dernier dispositif a été placé sur un site de ponte connu, à Barcelonne-du-Gers.

Les résultats de cette première expérimentation sont satisfaisants : le matériel a répondu aux attentes et s'est avéré **efficace contre les potentiels prédateurs** (évitement du dispositif). Cependant aucune ponte n'a pu être observée malgré une pression d'observation importante. Ce constat peut être nuancé par la nature du sol relativement sableux qui peut rapidement effacer les traces d'une ponte. Il nous invite également à préciser davantage la localisation des sites de pontes et prospecter en dehors des sites connus. L'ensemble des observations ont été consignées dans un tableau et une base de données dédiée. Le renouvellement annuel de ce suivi permettra de suivre l'évolution du dispositif et ses effets sur les populations de cistude ciblées, les résultats seront donc à analyser avec suffisamment de recul.

Pour valoriser leur engagement, la section gersoise de la mutuelle « La Tutélaire » a été invitée à passer une journée de découverte sur l'ENS de Jû-Belloc, afin de découvrir les dispositifs en fonctionnement et observer des cistudes, le 5 juin 2024.

En complément de ce suivi, **le SMAA a mené des prospections visant à trouver de nouveaux sites de pontes** sur des secteurs où des populations sont observées sans connaître pour autant les zones de pontes. Ces prospections ont abouti à la découverte d'un site sur Riscle, de pontes isolées sur Jû-Belloc (hors ENS/Natura 2000) et sur Cahuzac-sur-Adour.

Pour finir, un temps a été consacré à la préparation du suivi 2025. Des échanges très constructifs ont eu lieu avec deux exploitants (Saint-Mont, Riscle) qui ont accepté d'adapter leur pratique pour permettre la mise en place d'un dispositif de protection de ponte sur une partie d'une de leur parcelle. **Pour 2025 les 4 dispositifs seront donc déployés sur les 4 sites de pontes distincts différents : Jû-Belloc, Riscle, Saint-Mont, Barcelonne-du-Gers.** Dans l'idéal, les recherches de nouveaux sites se poursuivront notamment sur Cahuzac-sur-Adour et Gée-Rivière.

Questions/remarques :

→ *David Soulet (Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie) : y'a-t-il possibilité de confusion entre les œufs de Cistude d'Europe et ceux des tortues de Floride ? Quels sont les indicateurs qui montrent une baisse du nombre de juvéniles sur l'Adour ?*

Oui il y a une possibilité de confusion, la différence entre un puit de ponte de l'une ou l'autre espèce est impossible à déterminer visuellement. Il faut alors perfectionner les suivis (observations aux heures propices pour les pontes et éclosions, caméra pièges, etc...) pour affirmer la présence de ponte de cistude. Lorsqu'on protège un site de ponte, on prend le parti de protéger toutes les pontes car l'enjeu prioritaire est de favoriser l'éclosion des œufs de cistude avant tout. Il n'est pas exclu que les deux espèces utilisent un même site de ponte. Pour le moment aucune concurrence au détriment de la cistude n'a été observé sur le site, il s'agirait davantage de cohabitation plus que de concurrence.

L'une des problématiques du site est qu'il n'y a pas d'indicateurs pour évaluer les différentes actions, le SMAA se base donc sur l'expérience et l'expertise de Nature en Occitanie qui effectue un suivi des populations de Cistude d'Europe depuis de nombreuses années. Même si les juvéniles sont plus difficiles à contacter visuellement, la pression d'observation, les résultats des campagnes de CMR (capture-marquage-recapture), la comparaison avec d'autres sites en France, interroge sur le faible nombre de juvéniles observés alors que l'Adour possède des milieux propices pour l'estivation, l'hivernation, la reproduction... Au vue des faibles surfaces propices à la ponte et la pression de prédation ne permettant pas aux œufs d'atteindre le stade de l'éclosion, c'est cet enjeu qui semble prioritaire, et l'étape la plus délicate à réaliser pour les populations de l'Adour.

→ *Christian Puyo (Association des Maires de France 65) : précise qu'il existe un site de ponte à proximité de l'Estéous à Estirac, ce site est bordé de parcelles agricoles.*

Il s'agit en effet du site dit des étangs de Lasbouaous, qui fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope et qui appartient à un même propriétaire privé, sensibilisé à la question. Ce site est suivi par l'association Nature en Occitanie et il y a des connections entre les populations présentes à Lasbouaous et celles de l'Adour puisque des individus marqués ont été retrouvés tantôt sur l'un et l'autre de ces sites. Le contexte agricole environnant n'est en effet pas un facteur réhibitoire à la présence et à la circulation des cistudes sur ces sites même si les corridors pourraient être améliorés entre l'Estéous et les étangs de Lasbouaous.

❖ Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) : prospection des parcelles favorables à la pontes.

Pour le site « Vallée de l'Adour », on ne dispose pas d'un niveau de connaissance satisfaisant sur la présence de cette espèce. Il s'agit de la seule espèce de lépidoptère justifiant la désignation du site, or aucune action n'a été menée sur ce sujet depuis la validation du DOCOB en 2011.

L'espèce étant liée aux habitats 6510 et 6430, l'inventaire permettra également de dresser un état des lieux sur les secteurs à enjeux du site Natura 2000. Les habitats cités font l'objet de pression défavorables à leur maintien en bon état de conservation (déprise de l'élevage, conversion en grandes cultures intensives ou en peupleraie). L'objectif long terme est d'envisager des actions favorables au maintien ou à l'amélioration de la présence de l'espèce et de ses habitats de prédilection.

Un premier travail a été initié en 2024 afin d'atteindre les objectifs suivant :

- **Prélocaliser (via outils SIG) les sites favorables aux pontes de l'espèce dans l'emprise du site ou sur des parcelles attenantes.**
- **Valider sur le terrain le potentiel des parcelles prélocalisées, notamment par la recherche de plantes hôtes. En effet le Cuivré des marais pond ses exclusivement ses œufs sur les rumex.**
- **Effectuer des prospections de terrain aux périodes favorables pour rechercher la présence/absence des imagos ou des œufs.**
- **Incrémenter la base de données.**

La présence d'une stagiaire en renfort sur cette mission (41 jours répartis sur 6 mois) a permis d'atteindre ces objectifs sur une première moitié du site Natura 2000 (de Vic-en-Bigorre à Barcelonne-du-Gers). **5 nouveaux sites de pontes de l'espèce ont été détectés par la présence avérées d'œufs : Gensac, Hères, Cahuzac-sur-Adour, Riscle, Corneillan.** Les premières observations laissent à penser que **les populations sont vraisemblablement réduites à quelques individus** (très peu d'œufs observés).

Pour 2025/2026 il s'agit désormais de consacrer quelques jours par an à la poursuite de cet inventaire en prospectant les zones favorables de l'aval vers l'amont pour avoir une vision cohérente sur l'ensemble du site. Cet inventaire s'envisage donc sur le long terme étant donné la surface du site et les contraintes de temps. Une fois la répartition connue, des actions favorables à l'espèce pourront être envisagées en accord avec les propriétaires/exploitants.

Cet inventaire peut également être l'occasion d'inventorier d'autres espèces comme le Damier de la Succise dont on ne dispose que de très peu d'information sur le site. L'ensemble des données seront capitalisées et partagées.

❖ Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*): préparation d'un suivi pour 2025.

Concernant la présence de cette espèce sur le site « Vallée de l'Adour », on ne dispose que d'une seule donnée de présence avérée à Momères en 2015, selon l'étude commandée par la précédente structure animatrice (l'Institution Adour). Le manque d'information concernant sa répartition peut localement nuire à l'espèce. La cartographie du PNA indique que l'Adour est en zone noire jusqu'à Maubourguet. Elle doit donc être prise en compte par tous les porteurs de projets. Or le manque de connaissance s'accompagne d'une perception négative de l'espèce et des mesures d'atténuation des impacts à son encontre. **Sur le terrain, on peut percevoir un certain scepticisme quant à la présence de l'espèce sur l'Adour, ce qui est globalement néfaste à la préservation de l'espèce.**

L'objectif de ce suivi sera donc de mettre à jour les connaissances de l'espèce par la recherche d'indices de présence telle que ses fèces. L'objectif long terme est d'envisager des actions favorables au maintien ou à l'amélioration de la présence de l'espèce et de ses habitats de prédilection grâce à une connaissance plus fine de sa répartition sur le site.

Il s'agit d'utiliser le protocole dit des « tunnels à fèces », un protocole relativement récent mais qui semble faire ses preuves sur des cours d'eau où la prospection classique est plus laborieuse (très petit cours d'eau, zones de montagnes...), les retours sont encore peu nombreux pour les profils plus large comme celui de l'Adour, il s'agit donc d'une expérimentation. Cependant le SMAA peut s'appuyer sur une note produite par Vincent Lacaze (ANA-CEN Ariège) ainsi que des échanges directs et retours d'expériences des CEN Occitanie (Melody Lim, Emile Poncet) et Aquitaine (Thierry Laporte, Laura Lannuzel) qui mettent en place ce type de protocole dans les cours d'eau Pyrénéens.

Un tunnel est un dispositif permettant de créer un espace favorable pour que le desman vienne déposer ces fèces. Ces tunnels de 60x80cm seront fabriqués en régie à partir de matériaux récupérés (tapis de gravière).

Au préalable, les secteurs favorables au suivi seront prélocalisés. L'Adour étant difficile à prospecter de manière classique et ayant trop de débit pour la pose des tunnels, ce sont des bras secondaires qui seront favorisés pour le suivi.

Ces bras doivent être suffisamment en eau durant le suivi, mesurer plus de 200m linéaires et dans l'idéal, plus ils auront de profils d'écoulements diversifiés et une ripisylve fournie, plus ils seront favorables. Plusieurs bras correspondant à ce besoin ont été identifiés entre Bagnères-de-Bigorre et Soues (zone d'étude). Pour des questions de volume horaire consacré à ce suivi, la zone d'étude sera divisée en plusieurs secteurs et le suivi s'étalera sur plusieurs années. Une ou deux stations pourront être prospectées par an.

Selon les résultats, ce travail sera porté à connaissance des élus locaux et des porteurs de projets pour dissiper les doutes et préjugés concernant le Desman.

Ce travail s'inscrit dans la continuité de la formation « *Attestation de capacité à rechercher l'espèce* » suivie par l'animateur en 2022 (dispensée par le CEN Occitanie).

❖ Fluteau nageant (*Luronium natans*):

Sur les 6 stations connues depuis 2011, le fluteau nageant ne subsiste que dans une seule. Cette station fait l'objet d'un suivi ponctuel afin de vérifier la présence/absence de l'espèce. Le SMAA a engagé des échanges avec CBNPMP, autours des informations à recueillir pour à minima documenter la régression de l'espèce. Une veille est en place pour une potentielle acquisition de la parcelle concernée.

Malgré elle, cette espèce illustre localement les dynamiques d'érosion de la biodiversité constatées à plus large échelle. Elle illustre également la difficulté et parfois l'incapacité à atteindre les objectifs de « maintien en bon état de conservation » des espèces ou des habitats d'intérêt communautaire.

Questions/remarques :

→ Lucile Nivelet Etcheberry (Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées) précise qu'en effet il s'agit d'une dynamique de régression observée à l'échelle nationale et que le CBNPMP suit les évolutions à venir pour assister les gestionnaires d'espaces naturels sur ces problématiques.

D. Focus sur la campagne du Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2024

Un dossier de candidature a été déposé en 2023 afin de remettre en place un PAEC sur le périmètre du site « Vallée de l'Adour ». Le but étant de disposer d'un outil pour répondre aux objectifs 5 et 8 du DOCOB « Améliorer les pratiques de gestion des terres arables », « Conserver et recréer les habitats prairiaux » ...

Le SMAA a pu bénéficier d'un [accompagnement de l'ADASEA](#) pour l'élaboration du dossier de candidature (septembre 2023) et l'animation de la campagne 2024. Une réunion d'information a eu lieu le 22 février 2024 (10 exploitants présents) afin de détailler les mesures aux potentiels intéressés.

Pour cette première année, [des difficultés ont été rencontrées](#) et n'ont pas permis de donner suite aux sollicitations des exploitants : cumul impossible avec d'autres mesures, parcelles hors site même si moyennes au périmètre, surfaces des parcelles ne permettant pas d'atteindre le plancher.

Cependant [une mesure a été engagée](#) : retard de fauche 45jours, sur 10ha (Corneillan). Cette mesure étant favorable au Cuivré des marais dont la présence a été confirmée cette année sur les parcelles.

Pour la campagne 2025 la DRAAF a demandé un nouveau dépôt afin de pallier les lacunes du dossier de 2023. Ce nouveau dépôt est l'occasion de tenir compte des difficultés rencontrées en proposant un [périmètre incluant les parcelles attenantes au site](#) pour rendre l'outil plus pertinent. La réponse de la DRAAF est attendue pour début 2025.

IV. Projet de modification du périmètre.

L'animateur propose au CoPil un temps d'échange autour d'un projet d'extension du périmètre.

Lors du COPIL 2023, la question avait déjà été soulevée par certains membres et, comme annoncé alors, l'animateur a recueilli des éléments concrets à présenter au CoPil 2024 concernant les problématiques rencontrées vis-à-vis du périmètre actuel.

Ce temps d'échange a pour objectif de solliciter un **avis préalable du CoPil** sur la question suivante : **le Comité de Pilotage est-il favorable à ce que le SMAA et l'animateur Natura 2000 s'engagent dans la démarche d'ajustement du périmètre vis-à-vis de la proposition présentée ?**

La procédure ne nécessite pas d'être votée en séance et tous les éléments présentés lors du CoPil seront envoyés aux membres (via le présent compte-rendu). L'animateur se chargera de recueillir et synthétiser toutes les remarques ou doléances des membres.

Pourquoi ajuster le périmètre du site « Vallée de l'Adour » ?

L'objectif de la démarche présentée se situe là encore dans une volonté de répondre aux objectifs fixés par le DOCOB grâce à un périmètre « cohérent » : *O4: améliorer les pratiques de gestion des boisements alluviaux. O8: conserver et recréer les habitats prairiaux. O10: conserver et recréer les corridors écologiques. O12: améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats, Etc...*

Le projet est donc motivé par les objectifs suivants (détaillés ci-après):

- Adapter le périmètre datant de 2011 à la **mobilité** du fleuve.
- **Intégrer des parcelles acquises** par l'Institution Adour ou le SMAA depuis la création du site.
- Intégrer les enjeux de **continuité** écologique et disposer **d'outils de contractualisation** (volontariat) pour maintenir ou restaurer les habitats.

Pour information, lors d'une procédure de modification du périmètre il n'est pas possible de présenter un projet réduisant la surface.

Des exemples concrets sont illustrés dans le power point fourni en complément du compte-rendu.

Adapter le périmètre datant de 2011 à la **mobilité** du fleuve.

Il s'agit ici d'avoir une vision à long terme. Le **fleuve s'est en effet déplacé en dehors du périmètre** du site Natura 2000 défini à la fin des années 2000. Des zones d'érosion active entraînent le déplacement de l'Adour en dehors du site sur **des surfaces allant de quelques mètres carrés à plus de 3 hectares**. Ce phénomène touche **plus d'une trentaine de secteurs** différents entre Bagnères-de-Bigorre et Barcelone-du-Gers et concerne souvent les parties étroites du périmètre.

Intégrer des parcelles acquises.

Depuis la création du site, l'Institution Adour ainsi que le SMAA ont acquis de nombreuses parcelles en bord d'Adour, notamment dans le cadre de la démarche d'« espace de mobilité de l'Adour ». Ces parcelles riveraines de l'Adour et mitoyennes au périmètre du site comportent très souvent des enjeux figurant dans le DOCOB du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour ». Sur ces parcelles, mener une gestion favorable au site tout en maintenant certaines pratiques semblent tout à fait compatibles. Pour les parcelles à vocation agricole, il ne s'agirait pas de mettre fin aux pratiques agricoles existantes. L'intégration au périmètre permettrait au contraire d'encourager et de soutenir les pratiques vertueuses via la mise en place MAEC par exemple.

Intégrer davantage les enjeux de continuité écologique.

Actuellement le tracé du périmètre n'intègre pas toujours les milieux de manière cohérente : certains boisements ne sont qu'à moitié dans le périmètre, certaines prairies permanentes en sont exclues, etc.... Cela peut notamment s'expliquer par le fait que, lors de la création du site, le dispositif Natura 2000 pouvait véhiculer des craintes concernant de potentielles conséquences négatives pour les parcelles ciblées (préjugé de la « mise sous cloche »). Avec le recul, la plupart de ces craintes peuvent cependant être levées afin de mettre à disposition l'outil Natura 2000 au service d'éventuel projet répondant aux objectifs du DOCOB.

L'une des missions confiées au SMAA consiste en la mise en œuvre de la contractualisation (contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers, contrats Natura 2000 forestiers, mesures agro-environnementales (MAEC) et charte Natura 2000). En effet, les contrats sont des outils qui peuvent permettre de répondre à différents objectifs de conservation. La modification **permettrait de disposer d'outils de contractualisation** à proposer aux propriétaires **sur la base du volontariat**.

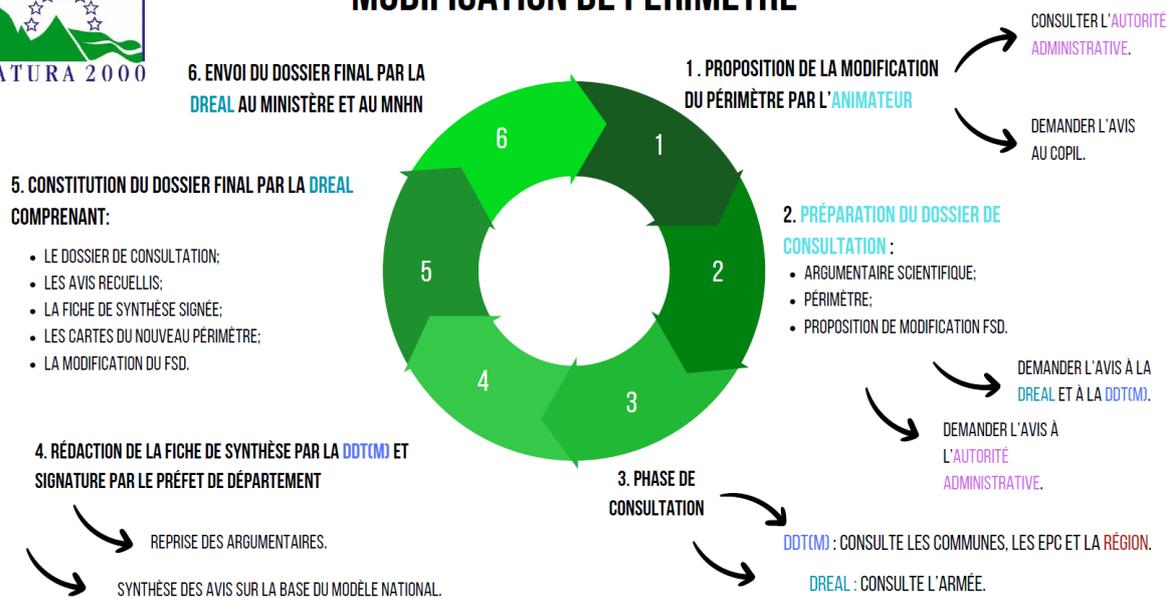
Actuellement certains enjeux ont été identifiés sur des parcelles attenantes au site mais aucune action ne peut être envisagée alors que les propriétaires y seraient favorables.

Souvent **les trois objectifs présentés précédemment se cumulent** et justifient l'intérêt d'ajuster le périmètre du site.

Concernant la procédure de modification du périmètre elle est détaillée dans le schéma ci-dessous :



MODIFICATION DE PÉRIMÈTRE



→ *Christian Puyo (Association des Maires de France du 65) : précise que la notion de corridor écologique est vaste et peut englober des éléments du territoire qui s'étendent au-delà de la Vallée de l'Adour. Il faudrait donc définir des limites.*

L'animateur précise qu'il s'agirait d'ajuster le périmètre du site en intégrant les corridors de manière plus cohérente et adaptées aux évolutions du terrain depuis 2011. Il s'agirait de corridors présents à proximité directe du tracé actuel et on pourrait par exemple s'appuyer sur le fuseau de l'espace de mobilité.

→ *Plusieurs membres demandent des précisions vis-à-vis du tracé et soulignent qu'il n'est pas possible de donner un avis sans en connaître les limites :*

L'animateur rappelle qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de voter ni d'acter un premier tracé et que ce même tracé n'est pas encore défini. Il s'agit plutôt de présenter un projet de travail sur cette question et l'animateur fait part des incohérences qu'il a décelé sur le périmètre actuel.

Ces incohérences semblent pouvoir être pénalisantes pour le site Natura 2000 : une démarche d'ajustement du périmètre semble donc pertinente. En ce sens l'avis du COPIL est sollicité concernant le lancement d'un travail autour de l'ajustement de ce périmètre et non pas un avis concernant les contours d'un tracé qui n'est pas encore établi. L'avis du COPIL est sollicité non pas pour définir le tracé mais bien pour acter le besoin de travailler à un ajustement du périmètre.

S'il n'y a pas d'opposition majeure à la démarche, l'animateur travaillera à une proposition. Le CoPil sera sollicité à toutes les étapes importantes de la démarche et les acteurs du territoire et les riverains concernés seront concertés. Encore une fois, Natura 2000 n'a pas vocation à imposer et ce travail sera mené dans l'esprit de ce dispositif.

Rappelons également qu'un site Natura 2000 n'a pas de portée réglementaire mais permet de déployer des outils pour maintenir les enjeux environnementaux en bon état de conservation. Il s'agira d'un travail collectif réfléchi et pertinent se basant sur les difficultés rencontrées lors des dernières années et qui inclura également les demandes de certains propriétaires d'intégrer le site pour bénéficier de ses outils.

→ *Alice Tastet (Syndicat Adour Midouze) : une procédure de modification du périmètre a également été effectuée sur le site des Barthes de l'Adour. Par retour d'expérience le mot extension peut susciter des craintes et il est préférable d'utiliser le mot « ajustement ».*

V. Perspectives 2025

- Animation du **PAEC pour la campagne 2025** (sous réserve d'un retour positif de la DRAAF).
- Continuités des suivis ; **Cuivré des Marais, Fluteau nageant, Cistude d'Europe**. Amélioration des connaissances.
- Lancement et rodage d'un suivi concernant le **Desman des Pyrénées** via la mise en place d'un « protocole tunnel à fèces ».
- **Projets scolaires** « Les trésors de l'Adour » avec une classe du territoire.
- Organisation d'une journée « **Ripisylves : bonnes pratiques** » à destination des communes concernées par le site ? Dans l'idéal, ce projet devait être initié en 2024 mais il a pour l'instant été reporté.
- Lancement de la démarche d'ajustement du périmètre.

Information complémentaire concernant la dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales

La loi de finances pour 2022 a modifié et élargi le périmètre d'éligibilité de la dotation aux communes dont plus de **50%** de la surface est située dans une aire naturelle protégée, telle qu'un site Natura 2000 (contre 60% auparavant). Le plafond minimum est également passé de 1000€ à 3000€.

Les communes n'ont aucune obligation concernant l'utilisation de la dotation même si cette dernière représente tout de même une opportunité de mettre en place un projet favorable à la biodiversité.

Une seule commune est concernée sur le site « Vallée de l'Adour ». Il s'agit **d'Izotges**, dont le maire a reçu toutes les informations nécessaires vis-à-vis de cette dotation. Pour le moment, la mairie n'a pas recontacté le SMAA concernant ce sujet et aucun projet n'est envisagé. L'animateur reste à disposition de la commune pour les accompagner dans cette réflexion.

Questions diverses et conclusion

→ *Christian Puyo (Association des Maires de France du 65) : Est-ce que le monde agricole est convié au comité Pilotage ?*

Depuis la démarche de création du site, et à chaque CoPil le monde agricole est convié au même titre que tous les autres membres. Le secteur agricole est d'ailleurs bien représenté dans la liste des membres du CoPil avec plus d'une dizaine de structures différentes. Concernant la réunion du jour, plusieurs membres se sont excusés pour leur absence.

→ *Alain Bideï (Fédération Française de Randonnée du Gers) demande s'il est possible de randonner et de circuler dans un site Natura 2000.*

L'animateur rappelle que Natura 2000 n'est pas un dispositif réglementaire et que de nombreuses activités sont possibles dans le site. On peut y pratiquer la chasse, la pêche, la randonnée, l'agriculture et parfois même construire...

Si un projet nécessite des demandes d'autorisation de la part des autorités administratives (ex : manifestation sportive d'ampleur) il peut être demandé au porteur de projet d'associer au dossier une évaluation des incidences du projet sur le site Natura 2000, dans ce cas il ne faut pas hésiter à contacter l'animateur.

Pour ce qui est d'organiser une marche classique avec les adhérents du club local et il n'est en aucun cas question de remplir ce type de document.

Le site Natura 2000 est d'ailleurs traversé par de nombreux sentiers de randonnée. On peut notamment citer les itinéraires « Au gré de l'Adour » « le Caminadour », le « trait vert » et le « sentier de l'Adour ». Ce dernier est d'ailleurs entretenu par le SMAA.

Les randonneurs et autres curieux sont donc invités à venir se balader au sein du site Natura 2000 afin de profiter du cadre et de mieux saisir les enjeux.

→ *Lucien Lafon-Placette (Maire de Marsac) demande si l'animateur travaille sur les problématiques de la Renouée du Japon et du Chancre coloré du platane.*

Le Chancre coloré du platane n'est pas un sujet traité au travers de l'animation du site (le platane n'étant pas un enjeu du point de vue des objectifs du DOCOB) mais le SMAA est amené à accompagner les collectivités sur ce sujet vis-à-vis de la compétence GEMAPI.

Pour la Renouée du Japon, les moyens de lutte semblent dérisoires et inefficaces vis-à-vis de son implantation actuelle sur l'ensemble du linéaire du site et sa vitesse de propagation. Cette plante exotique envahissante (PEE) s'implante généralement sur le site à faveur d'une mise en lumière brutale des berges et des boisements, et/ou d'un remaniement des sols. L'action la plus pertinente consiste alors à éviter la propagation sur les milieux naturels exempt de cette PEE en évitant leur dégradation ou leur destruction, avant de devoir trouver des solutions par les rétablir.

L'ensemble des questions ayant été traitées, Augustin Creton conclut et invite l'ensemble des présents à partager une collation et prendre connaissance de l'exposition située aux abords du lac.

ANNEXES : Liste des membres excusés et fiche de présence.

Sont excusés ;

- En qualité de représentant des collectivités territoriales, de leurs groupements et des commissions syndicales :

| | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| Commune de Bernac-Debat | SOULIE Anne |
| Commune de Bours | PEPOUEY Pierre |
| Commune de Cahuzac sur Adour | ARAGNOUET Mireille |
| Commune de Castelnau-Rivière-Basse | DUCES Sandra |
| Commune de Gée-Rivière | BAQUIE Pascal |
| Commune de Pouzac | SENTUBERY-CHAGNOT Patricia |
| Commune de Riscle | TERRAIN Christophe |
| Commune de Tarsac | BUFFALAN Jean-Luc & DUCOM Bruno |
| Commune d'Ugnouas | HABAS Christine & SASSERE Jocelyne |
| SIAEP du Haut-Adour | LAPORTE Robert |
| Syndicat Départemental d'Energie | ROUCH Bruno |

- En qualité de représentants des Services et établissements publics de l'Etat :

| | |
|--|-----------------------|
| DDT 32 | OUSTRIERES Rémy |
| Office Français de la Biodiversité - Service départemental des Hautes Pyrénées | BAILLEUX Cédric |
| Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées | ROUCH Bruno |
| Parc National des Pyrénées | ROLLET Sylvain |
| Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Gers | BROU-POIRIER Isabelle |

- En qualité de représentants des socio-professionnels, gestionnaires, représentants des propriétaires et exploitants de bien ruraux :

| | |
|---|---------------|
| Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées | MARTIN Pierre |
|---|---------------|

- En qualité de représentants d'associations, d'usagers, du milieu associatif, d'experts :

| | |
|--|--------------|
| AAPPMA Les Pêcheurs du Plateau de Lannemezan | KATZ Patrice |
|--|--------------|

| | |
|--|----------------|
| Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement des Hautes-Pyrénées | DEDIEU Vincent |
| EDF – HYDRO Sud-Ouest | DAUBEUF Hervé |